ABD CROIDA

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 10 000 euros
Siège social : La Croix d'Argent – 1742 av. de Toulouse – 34070 MONTPELLIER
RCS MONTPELLIER 981 663 388 – SIRET 981 663 388 00016 – APE 47.11D

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

ECA | 91 rue Pouilly-Loché 71000 Mâcon
T +33 (0)3 85 32 80 34

GELAS AUDIT – Société par Actions Simplifiée au capital de 175 000 € - Siège social 91 rue Pouilly-Loché 71000 Mâcon
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Bourgogne Franche-Comté
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes près la Cour d'Appel de Dijon
RCS Mâcon 808 006 753 – SIRET 808 006 753 00038 – APE 6920 Z – N° TVA Intracommunautaire : FR 68 808 006 753

MOORE
Un membre indépendant de Moore Global Network Limited

A l'associée unique de la société ABD CROIDA,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABD CROIDA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous précisions que votre société n'étant pas tenue précédemment de désigner un Commissaire aux Comptes, les comptes de l'exercice N-1 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices, prévue à l'article L.821-57 du Code de commerce. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées en annexe *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC N°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-80 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'assemblée générale conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices, prévue à l'article L.821-57 du Code de commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

Fait à Mâcon, le 5 juin 2026

GELAS AUDIT
Anthony AGIER
Commissaire aux Comptes



ANNEXE

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices, prévue à l'article L.821-57 du Code de commerce permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices, prévue à l'article L.821-57 du Code de commerce, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Install. techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	36 480		36 480	
Total actif immobilisé (III)	**36 480**		**36 480**	
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production				
Produits finis				
Marchandises	587 527		587 527	548 548
Avances / acomptes versés sur cdes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	5 068		5 068	1 849
Autres créances	295 596		295 596	199 060
Charges constatées d'avance	6 161		6 161	4 669
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	247 562		247 562	467 859
Total actif circulant (IV)	**1 141 914**		**1 141 914**	**1 221 985**
Frais d'émission des emprunts (V)				
Prime de rembours. des emprunts (VI)				
Ecarts conversion / diff. d'évaluation (VII)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	**1 178 395**		**1 178 395**	**1 221 985**

Bilan

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Capital (dont versé ...)	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	1 000	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	43 386	
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	**-12 949**	**44 387**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total capitaux propres (I)	**41 437**	**54 387**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total autres fonds propres (I bis)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions (II)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédits	4 546	37 227
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	887 709	829 631
Personnel	82 203	74 175
Organismes sociaux	97 083	94 161
Etat, Impôts sur les bénéfices		17 974
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		2 368
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	60 542	108 768
Dettes fiscales et sociales	239 828	297 446
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 874	3 294
Produits constatés d'avance		
Total des dettes (III)	**1 136 957**	**1 167 598**
Ecarts conversion / diff. d'évaluation (IV)		
TOTAL PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	**1 178 395**	**1 221 985**

Compte de Résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 18/10/23 au 31/12/24 15 mois	%	Variation absolue (montant)
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises	13 353 409	99,86	14 220 543	99,89	-867 134
Production vendue	19 365	0,14	15 754	0,11	3 610
Montant net du chiffre d'affaires	**13 372 774**	**100,00**	**14 236 297**	**100,00**	**-863 523**
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions					
Reprises sur amort., dép. et provisions			1 939	0,01	-1 939
Produits des cessions d'immobilisations					
Autres produits	1 603	0,01	63 517	0,45	-61 914
Total des produits d'exploitation (I)	**13 374 376**	**100,01**	**14 301 754**	**100,46**	**-927 377**
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises	11 658 931	87,18	12 765 396	89,67	-1 106 465
Variation de stock (m/ses)	-38 979	-0,29	-548 548	-3,85	509 569
Achats de m.p & aut.approv.					
Variation de stock (m.p.)					
Autres achats & charges externes	728 639	5,45	796 909	5,60	-68 270
Impôts, taxes et vers. assim.	126 147	0,94	139 609	0,98	-13 462
Salaires	717 550	5,37	845 688	5,94	-128 138
Cotisations sociales	183 993	1,38	216 025	1,52	-32 031
Dotations aux amort. et aux dépréciations					
Sur immob. : dotations aux amort.					
Sur immob. : dotations aux dép.					
Sur actif circulant : dotations aux dép.					
Dotations aux provisions					
Valeurs comptables des immob. cédées					
Autres charges	22 311	0,17	16 258	0,11	6 053
Total des charges d'exploitation (II)	**13 398 592**	**100,19**	**14 231 337**	**99,97**	**-832 745**
Résultat d'exploitation (I - II)	**-24 216**	**-0,18**	**70 417**	**0,49**	**-94 632**
Quote-part sur op. faites en commun					
Bénéfice attribué / perte transférée (III)					
Perte supportée / bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers					
De participations					
D'autres valeurs mob. et créances actif immob.					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur dépréciations et provisions					
Différences positives de change					
Produits des cessions d'immob. financières					
Produits nets sur cessions de VMP					
Total des produits financiers (V)					
Charges financières					
Dotations aux amort. dépréciations et provision					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					

Compte de Résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 18/10/23 au 31/12/24 15 mois	%	Variation absolue (montant)
Valeurs comptables des immob. financières céd					
Charges nettes sur cessions de VMP					
Total des charges financières (VI)					
Résultat financier (V - VI)					
Résultat courant (I - II + III - IV + V - VI)	-24 216	-0,18	70 417	0,49	-94 632
Produits exceptionnels (VII)			3 122	0,02	-3 122
Charges exceptionnelles (VIII)	22 708	0,17	11 178	0,08	11 530
Résultat exceptionnel (VII - VIII)	-22 708	-0,17	-8 056	-0,06	-14 652
Participation des salariés (IX)					
Impôts sur les bénéfices (X)	-33 975	-0,25	17 974	0,13	-51 949
Total des produits (I + III + V + VII)	13 374 376	100,01	14 304 876	100,48	-930 499
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	13 387 325	100,11	14 260 489	100,17	-873 164
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-12 949**	**-0,10**	**44 387**	**0,31**	**-57 336**

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ABD CROIDA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 1 178 395 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 12 949 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/03/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 et ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable

À compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2022-06 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation. Les principaux changements opérés sont les suivants :

1. Changements de comptabilisation

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

En terme de résultat exceptionnel :

Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières) ;

Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation ;

Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux évènements majeurs et significatifs (les autres évènements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).

Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :

Les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature ;

Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.

2. Changement de présentation

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

Présentation du compte de résultat :

Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes : "charges exceptionnelles" et "produits exceptionnels" dans le compte de résultat ;

Les transferts de charges N-1 ont été regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions ».

Présentation du bilan :

Les frais d'établissement sont présentés dans un total séparé de l'actif (et non dans le total des immobilisations) ;

Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;

Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

Les comptes courants créditeurs ne sont plus affectés en "Autres dettes" sur la liasse fiscale ni sur l'annexe mais en "Groupe et associés".

Autres informations :

En application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, la Société a adopté, au 1er janvier 2025, les nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat.

endrix. OSONS OSER.

Règles et méthodes comptables

La colonne comparative 2024 a fait l'objet de reclassements de présentation pour s'adapter à la nouvelle nomenclature.
Compte tenu du caractère non significatif de ces reclassements, qui n'altèrent pas la lisibilité des états financiers, l'entité n'a pas jugé nécessaire de présenter séparément en annexe le bilan et le compte de résultat certifiés de l'exercice précédent dans leur ancien format.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 du 4 novembre 2022, relatif à la modernisation des états financiers, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.
La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 343 305 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	36 480		36 480
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 068	5 068	
Autres	295 596	295 596	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	6 161	6 161	
Total	**343 305**	**306 825**	**36 480**

Produits à recevoir

	Montant
CH. SOCIALES - PRODUITS A RECEVOIR	912
DIVERS - PRODUITS A RECEVOIR	95 264
RENVOI DE MARGE	17 149
Total	**113 326**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 136 957 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- *à 1 an au maximum à l'origine*	4 546	4 546		
- *à plus de 1 an à l'origine*				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	887 709	887 709		
Dettes fiscales et sociales	239 828	239 828		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	4 874	4 874		
Produits constatés d'avance				
Total	**1 136 957**	**1 136 957**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
PROVISION DE CHARGES	38 858
BANQUE INTERETS COURUS A PAYER	1 056
DETTES PROVISION CP	44 936
DETTES PROVISION INTERESSEMENT	32 100
PROV CH. SOCIALES CP & RTT	11 472
PROV CH. SOCIALES DIVERSES	13 246
TAXE APPRENTISSAGE	606
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	12 850
TASCOM	47 315
CREANCE CLIENTS PROV PR RECOMP.	4 081
Total	**206 520**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATE D AVANCE	6 161		
Total	**6 161**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 26 personnes.

	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	25
Cadres et ingénieurs	1
Total	**26**

endrix.
OSONS OSER.

BILAN (ACTIF/PASSIF), COMPTE DE RESULTAT ET ANNEXES

SAS ABD CROIDA

1742 avenue de Toulouse
34070 MONTPELLIER

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Certifiés conformes,

La Présidence,
P/ la Société DES-INVEST

Monsieur Baptiste DESGENETEZ

certifiés conformes

Madame Anaïs ESCUROUX

certifiés conformes

endrix.
OSONS OSER.

BILAN (ACTIF/PASSIF), COMPTE DE RESULTAT ET ANNEXES

SAS ABD CROIDA

1742 avenue de Toulouse
34070 MONTPELLIER

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Certifiés conformes,

La Présidence,
P/ la Société DES-INVEST

Madame Anaïs ESCUROUX

Monsieur Baptiste DESGENETEZ

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABD CROIDA — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : 1742 avenue de Toulouse 34070 MONTPELLIER — Durée de l'exercice précédent* 15

Numéro SIRET* 9 8 1 6 6 3 3 8 8 0 0 0 1 6 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2025

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM	
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU	
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW	
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS		CT	
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	36 480	BI	36 480
	TOTAL (II)	BJ	36 480	BK	36 480
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT	587 527	BU	587 527
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	5 067	BY	5 067
	Autres créances (3)	BZ	295 596	CA	295 596
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	247 562	CG	247 562
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	6 160	CI	6 160
	TOTAL (III)	CJ	1 141 914	CK	1 141 914
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 178 394	1A	1 178 394

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** **DGFiP N° 2051 2026**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABD CROIDA — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)	DA	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	43 386
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(12 948)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	41 437
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 546
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	887 708
	Dettes fiscales et sociales	DY	239 828
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Instrument financier à terme	D1	
	Autres dettes	EA	4 874
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 136 957
	Écart de conversion passif et différences d'évaluation* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 178 394

RENVOIS

(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 136 957
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	4 546

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABD CROIDA — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	13 353 409	FB	FC	13 353 409
	Production vendue biens *	FD	3 731	FE	FF	3 731
	Production vendue services *	FG	15 633	FH	FI	15 633
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	13 372 773	FK	FL	13 372 773
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)				FP	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles				F1	
	Autres produits (1) (11)				FQ	1 602
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	13 374 376
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	11 658 931
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(38 979)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	728 638
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	126 146
	Salaires et traitements*				FY	717 550
	Cotisations sociales (10)				FZ	183 993
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements * (14)				GA	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux dépréciations				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations et dépréciations *				GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				G1	
	Autres charges (12)				GE	22 310
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	13 398 591
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(24 215)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur dépréciations				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Produits de cessions d'immobilisations financières				G2	
	Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	
	Différences négatives de change				GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(24 215)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP **N° 2053 2026**

Désignation de l'entreprise SAS ABD CROIDA — Néant ☐ *

		Exercice N
Produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
Charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	22 707
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	(22 707)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**	HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**	HK	(33 974)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	13 374 376
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	13 387 325
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	(12 948)

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) **A5**		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 004

(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles	**A8**		Dont cotisations facultatives Madelin	**A10**	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	**A11**
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de comemrce (en application de l'article 39, 1–2°, al.3)						**HS**

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Autres charges	22 707	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Exercice clos au 31/12/2025

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ABD CROIDA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 1 178 395 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 12 949 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/03/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Changement de méthode comptable - Modernisation des états financiers
La société a appliqué pour la première fois, à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, le règlement ANC n° 2022-06 du 5 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général.
Cette application constitue un changement de méthode comptable se traduisant principalement par une nouvelle présentation des états financiers, la suppression des comptes de transferts de charges, la redéfinition du résultat exceptionnel.
Les impacts de ce nouveau règlement sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ne sont pas significatifs.
Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 du 4 novembre 2022, relatif à la modernisation des états financiers, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.
La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Droits à réduction

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 343 305 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	36 480		36 480
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 068	5 068	
Autres	295 596	295 596	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	6 161	6 161	
Total	**343 305**	**306 825**	**36 480**

Produits à recevoir

	Montant
CH. SOCIALES - PRODUITS A RECEVOIR	912
DIVERS - PRODUITS A RECEVOIR	95 264
RENVOI DE MARGE	17 149
Total	**113 326**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 136 957 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- *à 1 an au maximum à l'origine*	4 546	4 546		
- *à plus de 1 an à l'origine*				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	887 709	887 709		
Dettes fiscales et sociales	239 828	239 828		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	4 874	4 874		
Produits constatés d'avance				
Total	**1 136 957**	**1 136 957**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
PROVISION DE CHARGES	38 858
BANQUE INTERETS COURUS A PAYER	1 056
DETTES PROVISION CP	44 936
DETTES PROVISION INTERESSEMENT	32 100
PROV CH. SOCIALES CP & RTT	11 472
PROV CH. SOCIALES DIVERSES	13 246
TAXE APPRENTISSAGE	606
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	12 850
TASCOM	47 315
CREANCE CLIENTS PROV PR RECOMP.	4 081
Total	**206 520**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATE D AVANCE	6 161		
Total	**6 161**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Autres informations

ABD CROIDA
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 10 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : LA CROIX D'ARGENT, 1742 AVENUE DE TOULOUSE
34070 MONTPELLIER
981 663 388 RCS MONTPELLIER

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 25 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

DEUXIÈME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à - 12 948 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice -12 948 euros

En totalité au compte « Report à nouveau » qui devient débiteur et s'élève ainsi à -12 948 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme

La Présidente associée unique
P/ la Société DES-INVEST
Madame Anaïs ESCUROUX
Monsieur Baptiste DESGENETEZ



